

Ville de Landivisiau - Séance du 8 novembre 2018 - n° 2018/411

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2018 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, propose au Conseil municipal les ajustements suivants en section d'investissement :

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
D	16	1641	Capital des emprunts	1 151 €
D	20	2031	Frais d'études	-1 151 €

VU l'avis favorable de la commission « Finances - Travaux – Agriculture » en date du 22 octobre 2018,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

Par 8 abstentions des groupes « Union citoyenne pour Landivisiau » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau » et 21 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous »,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la décision modificative n° 2 telle que présentée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	21
POUR	21
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 8 novembre 2018.

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 13 NOV. 2018

Et de la publication, le... 13 NOV. 2018

Fait à Landivisiau, le... 13 NOV. 2018

Le Directeur Général des Services, 13 NOV. 2018

Pascal NANTEL

